



Recuperer un terrain - Bail Rural oral

Par **ElodieL**, le **26/12/2024** à **22:07**

Bonjour,

Il y a 9 ans, nous avons loué des terres à une personne qui y mettait ses chevaux. Bail oral avec fermage.

Nous lui avons envoyé des LRAR pour mettre fin au bail qui va se terminer au 31/12. Elle nous a fait parvenir il y a une semaine un courrier nous précisant sa surprise [alors que l'on lui a envoyé 3 courrier depuis 18 mois pour la prévenir] et nous joint une attestation de la MSA qui précise que son exploitation d'équidés est son activité principale...

La question est :

Quel est notre recours pour pouvoir récupérer ce terrain qui nous appartient ? Sachant que lorsque le bail oral a été fait en 2015, ce n'était pas du tout son activité principale ... Vers qui peut on se retourner ? Tribunal des baux ruraux ? Est on obligé d'ouvrir une exploitation pour pouvoir le récupérer ? ou a titre personnel cela suffit ?

Merci mille fois de vos réponses

Par **Zénas Nomikos**, le **27/12/2024** à **12:25**

Bonjour,

oui je pense qu'il faut aller devant le tribunal paritaire des baux ruraux ou TPBR.

Par **Zénas Nomikos**, le **27/12/2024** à **12:31**

Si ça peut vous éclairer :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/bail-rural-verbal-essayons-faire-33369.htm>